

Rapport  
du  
Budget Primitif 2022



Ville de  
**Cosne-Cours-sur-Loire**

# SOMMAIRE

## PREAMBULE

### Présentation générale

1. Le contexte d'élaboration du budget
2. Les grandes masses budgétaires
3. L'épargne
4. Le niveau d'endettement

## 1. Budget Principal Ville : présentation analytique

### 1.1 Section de fonctionnement

#### 1.1.1 Les ressources du budget primitif 2022

- A- Produits des services et du domaine
- B- Impôts et taxes
- C- Dotations, subventions et participations
- D- Autres produits de gestion courante
- E- Atténuation de charges
- F- Autres produits

#### 1.2 Les dépenses du budget primitif 2022

- A – Charges à caractère général
- B – Charges de personnel
- C – Autres charges de gestion courante
- D – Charges financières
- E- Charges exceptionnelles
- F – Virement à la section d'investissement et amortissement

### 1.2 Section d'investissement

- 1.2.1 Recettes
- 1.2.2 Dépense

## 2. Budgets annexes

### 2.1 Budgets Eau

- 2.1.1 Section de fonctionnement
  - A. Produits
  - B. Charges
- 2.1.2 Section d'investissement

### 2.2 Budget Assainissement

- 2.2.1 Section de fonctionnement
  - A. Produits
  - B. Charges
- 2.2.2 Section d'investissement

### 2.3 Budget STIC

- 2.3.1 Section de fonctionnement
  - A. Produits
  - B. Charges
- 2.3.2 Section d'investissement

# PREAMBULE

## Présentation générale

En préambule, sans revenir sur l'ensemble des éléments de contexte détaillés lors du débat d'orientation budgétaire du 17 novembre 2021, il convient de rappeler que l'exercice 2022 continuera d'être marqué par la perte de population de notre ville et les conséquences de la crise sanitaire de la COVID 19.

### 1 – Le contexte d'élaboration du budget 2022

L'élaboration du budget 2022 a été guidée par la prudence.

Deux grands principes ont guidé la construction de cet exercice budgétaire, à savoir :

- préserver un niveau d'investissement entre 2 millions et 2,5 millions par an sur le mandat, afin de poursuivre le développement de notre ville et de participer à la relance économique sur le territoire ;
- garder la stabilité du niveau d'imposition, afin de préserver au maximum le pouvoir d'achat des ménages, d'ores et déjà entamé en 2020 et 2021 pour une partie d'entre eux du fait de la crise sanitaire et économique.

Cependant, de nombreuses incertitudes persistent concernant l'évolution des dotations de l'état et l'évolution des bases fiscales, impactant directement les choix d'évolution des dépenses.

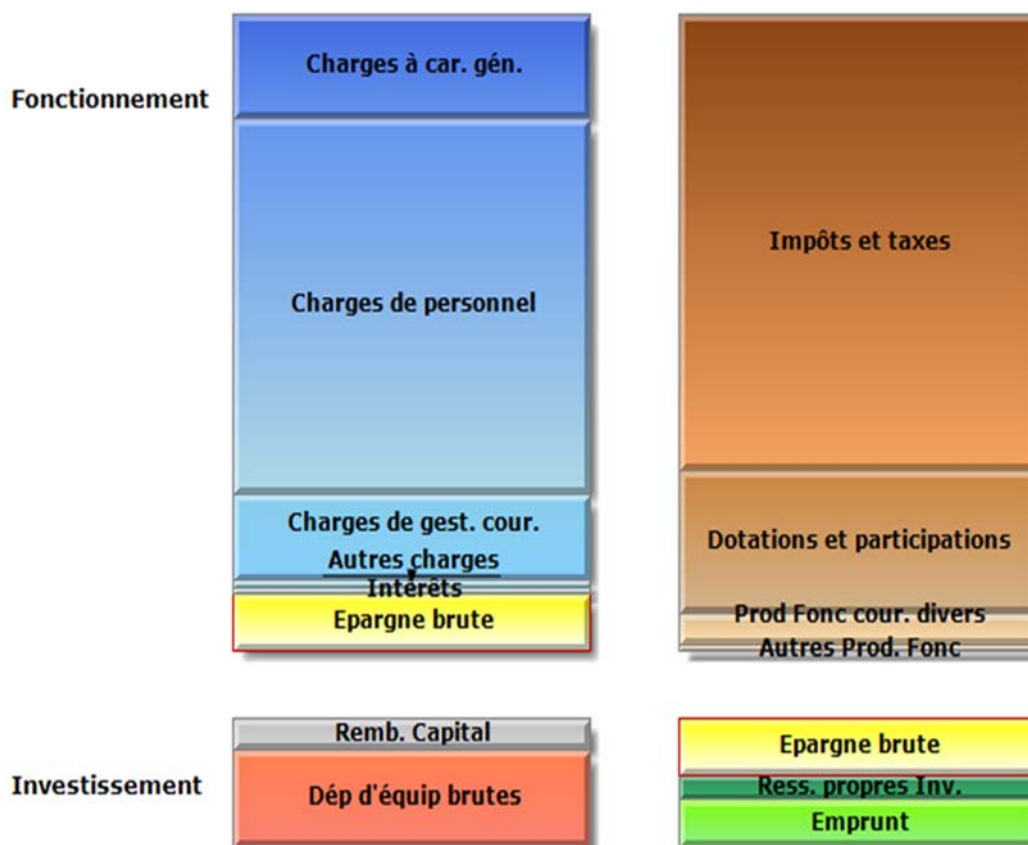
### 2 – Les grandes masses budgétaires

Le total du budget primitif pour 2022 (budget principal et budgets annexes) est consolidé à hauteur de 17 231 806€ dont 2 947 403€ pour les budgets annexes.

Les crédits, en opérations réelles et d'ordres sont les suivants :

|                              | Fonctionnement         |                        | Investissement        |                       | Total                  |                        |
|------------------------------|------------------------|------------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|------------------------|
|                              | Dépenses               | Recettes               | Dépenses              | Recettes              | Dépenses               | Recettes               |
| <b>Budget Ville</b>          | 11 570 015,00 €        | 11 570 015,00 €        | 2 714 388,00 €        | 2 714 388,00 €        | 14 284 403,00 €        | 14 284 403,00 €        |
| <b>Budget Eau</b>            | 162 749,00 €           | 162 749,00 €           | 104 499,00 €          | 104 499,00 €          | 267 248,00 €           | 267 248,00 €           |
| <b>Budget Assainissement</b> | 563 656,00 €           | 563 656,00 €           | 1 935 156,00 €        | 1 935 156,00 €        | 2 498 812,00 €         | 2 498 812,00 €         |
| <b>Budget STIC</b>           | 165 744,00 €           | 165 744,00 €           | 15 599,00 €           | 15 599,00 €           | 181 343,00 €           | 181 343,00 €           |
| <b>Total</b>                 | <b>12 462 164,00 €</b> | <b>12 462 164,00 €</b> | <b>4 769 642,00 €</b> | <b>4 769 642,00 €</b> | <b>17 231 806,00 €</b> | <b>17 231 806,00 €</b> |
|                              |                        |                        |                       |                       |                        |                        |

Le budget principal présente une section de fonctionnement à hauteur de 11 570 015 € et une section d'investissement à 2 714 388€ (toutes opérations confondues).



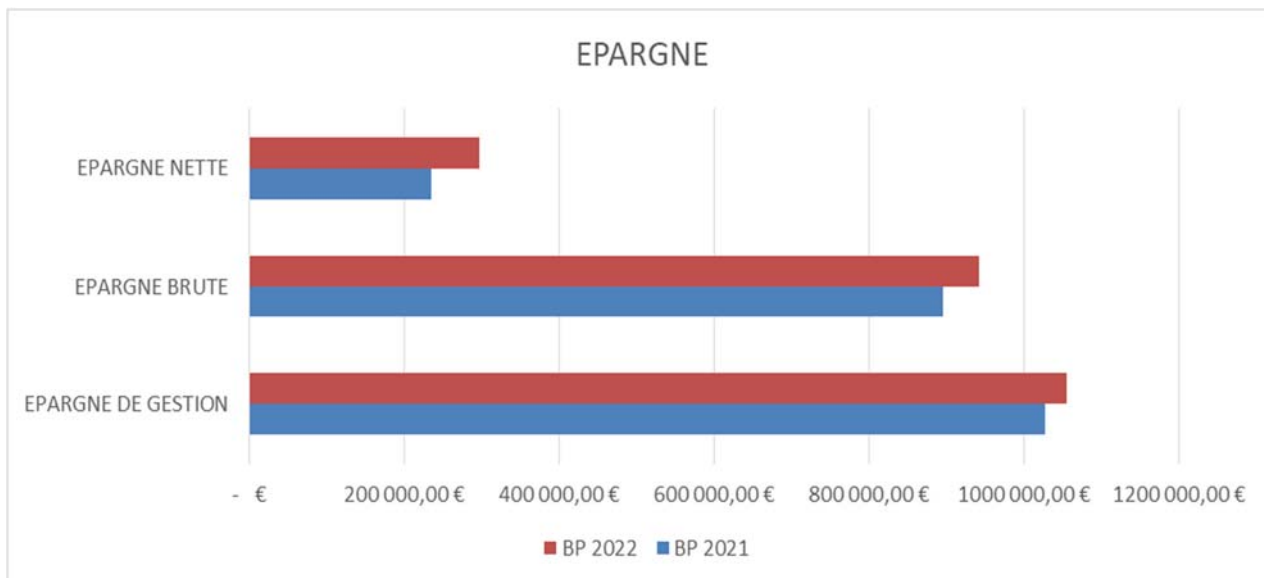
### 3- L'épargne

Pour l'exercice 2022,

- l'épargne de gestion, qui correspond à l'excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette. Ce montant permet de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement (en priorité, le remboursement des emprunts et, pour le surplus, les dépenses d'équipement). Cette épargne de gestion est de 1 056 040€. Au BP 2021, elle était de 1 027 015€.
- l'épargne brute, il s'agit d'un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale. Il correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement, soit les recettes réelles de fonctionnement moins les dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette. L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice. Elle s'assimile à la « capacité d'autofinancement – CAF » utilisée en comptabilité privée. L'épargne nette est prévue à hauteur de 942 040€ contre 895 015€ en 2021.

Et pour finir,

- l'épargne nette ou CAF nette correspond à l'épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette. La prévision 2022 est d'un montant de 297 040€. Pour rappel, l'exercice 2021 dégage la somme de 235 015€.

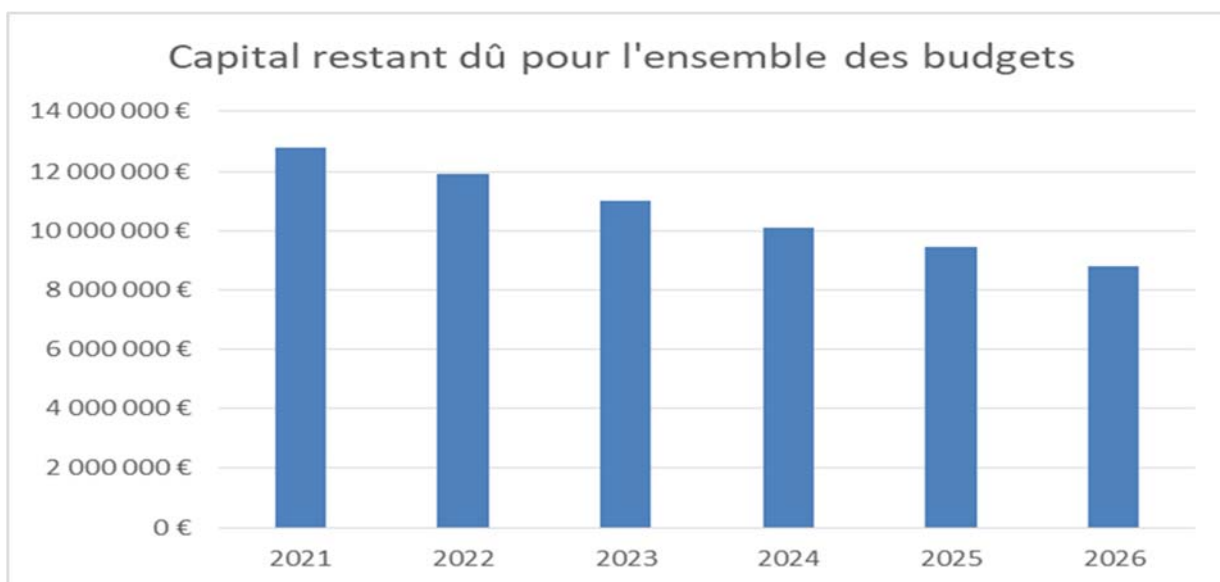


Au moment du Débat d'orientation budgétaire, il a été évoqué la tension de la situation financière de notre ville. Le budget présenté permet de maintenir un autofinancement limité mais suffisant, il est conforme aux règles d'équilibres budgétaires. Pour cela, la détermination de priorités a été nécessaire.

#### 4- Le niveau d'endettement

L'encours de la dette tous budgets confondus est, au 1<sup>er</sup> janvier 2022, de 11 924 479,70€ dont 7 421 915,74€ pour le budget principal.

La capacité de désendettement du budget principal (Encours de dette / Epargne brute) se situe désormais à 6,59 ans au BP (hors cession – chapitre 024).



# 1. Budget principal Ville : présentation analytique

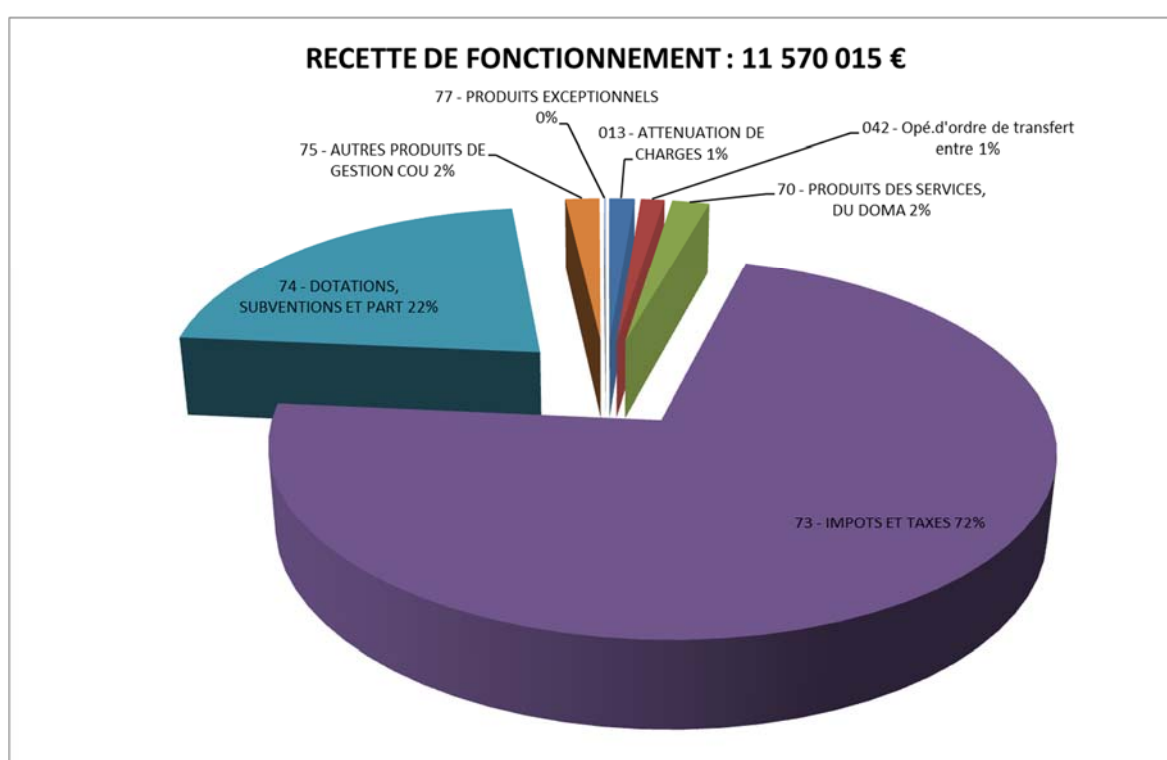
## 1.1 Section de fonctionnement : 11 570 015 €

### 1.1.1 Les ressources du budget primitif 2022

Les recettes réelles de fonctionnement qui s'élèvent à 11 570 015€ sont en baisse de 167 775€ par rapport au BP 2021, soit 1,45%.

Les prévisions de recettes ont été réalisées en suivant le principe de la prudence.

Les recettes d'ordre s'élèvent à 139 728€ soit une augmentation de 252€ due à l'actualisation des amortissements des subventions.



#### ***A -Produits des services et du domaine (Chapitre 70)***

Ce chapitre s'élève à 218 030€ contre 372 490€ au BP 2021. Il diminue de 154 460€.

Il est composé :

- des concessions de cimetière pour 16 500€.
- des taxes et droits de stationnement pour 9 000€.
- de l'emprise sur les trottoirs pour 15 500€.
- des droits d'usage de l'aérodrome pour 4 200€.
- de l'occupation du domaine public pour 40 530€.
- des régies des services et du domaine pour 8 000€.
- des facturations du service périscolaire et de garderie pour 25 000€.

- des refacturations des frais d'urbanisme pour les communes signataires d'une convention avec la ville pour 15 000€.
- des prestations d'entretien des espaces verts pour les bailleurs sociaux et le centre social pour 3 500€.
- de la refacturation des frais de personnel aux budgets annexes de l'eau et l'assainissement pour 60 000€. Ces participations ont été ajustées aux coûts réels. Elles ont fait l'objet d'un ajustement au BS 2021. Cette actualisation représente 136 000€ de diminution de la prévision du chapitre 70 par rapport au BP 2021.
- de la refacturation des prestations réalisées dans le cadre des conventions de service partagé avec l'intercommunalité pour 15 000€.

### ***B – Impôts et taxes (chapitre 73)***

Ce chapitre est inscrit pour une somme de 8 341 253€ contre 8 259 739€ au BP 2021.

Il n'est pas prévu d'augmenter les taux d'imposition par la commune.

Les taux sont les suivants :

- Foncier bâti 42.55%
  - Ancien taux communal : 18.65%
  - Ancien taux départemental : 23.90%
- Foncier non bâti 81.90%

L'indice IPCH qui sert de référence pour la fixation de l'évolution des bases est estimé à environ 3%. Il a été prévu une évolution des bases de 1%, la loi de finances pour 2022 n'étant pas encore votée, elle pourrait revoir l'indice de référence.

La régie des foires et marchés est prévue pour un encaissement de 73 600€, elle inclut la taxe d'animation.

Les droits d'enregistrement, dans le cadre des mutations des biens, sont évalués à 250 000€.

### ***C – Dotations, subventions et participations (Chapitre 74)***

Ce chapitre s'élève à 2 515 289€. La perte de population de notre ville pour l'année 2022 a été estimée à moins 150 habitants.

Une diminution de 76 796 € est inscrite au BP 2022.

Ce chapitre comprend :

- la dotation forfaitaire, qui constitue la part principale de la dotation globale de fonctionnement, inscrite pour un montant de 1 007 424€ (1 063 382 € au BP 2021).
- la dotation de solidarité urbaine est de 221 478€.
- la dotation de solidarité rurale pour 477 803€.
- la dotation nationale de péréquation s'élève à 68 606€.

Ces quatre dotations constituant la dotation globale de fonctionnement feront l'objet d'un ajustement ultérieur dans le cadre d'un prochain document budgétaire lorsque leurs montants définitifs seront notifiés.

Il est prévu 2 500€ de recette pour la part du fonds de compensation de la TVA concernant les dépenses de fonctionnement et la compensation financière de la part de l'Etat pour les frais d'entretien des sépultures militaires pour 147€.

Les subventions et participations pour la participation citoyenne d'un montant de 6 136€ et 5 000€ des participations des cafés et bars pour le dispositif « Garçon la note ».

La DCRTP, dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, est inscrite pour la même somme que 2021 soit 400 069€, elle pourra faire l'objet d'un ajustement, si la notification de celle-ci devait varier.

Les allocations compensatrices de l'Etat pour la fiscalité directe sont estimées à un montant de 309 801€. La compensation de taxe d'habitation est intégrée dans le produit fiscal.

La dotation de recensement est prévue pour 4 195€ et 12 130€ concernant les titres sécurisés.

#### ***D – Autres produits de gestion courante (Chapitre 75)***

Il est encaissé dans ce poste, estimé à 199 515€, les produits des différentes locations des bâtiments (salles des fêtes) et logements communaux.

Il est constaté une sensible stabilité de cette rubrique par rapport à 2021. Il n'est pas prévu de retour à un niveau de location des salles des fêtes « normal », ceci est dû à l'évolution constante des mesures liées au COVID19 et à une perspective d'optimisation de la consommation des fluides sur le parc immobilier de la collectivité.

#### ***E- Atténuation des charges (Chapitre 013)***

Les atténuations des charges comprennent principalement les remboursements de frais de personnel et des charges de sécurité sociale pour 140 000€.

Les vacances de la police sont inscrites pour 6 000€ et 2 000€ pour le remboursement d'avoir. Ce chapitre est prévu au montant de 148 000€.

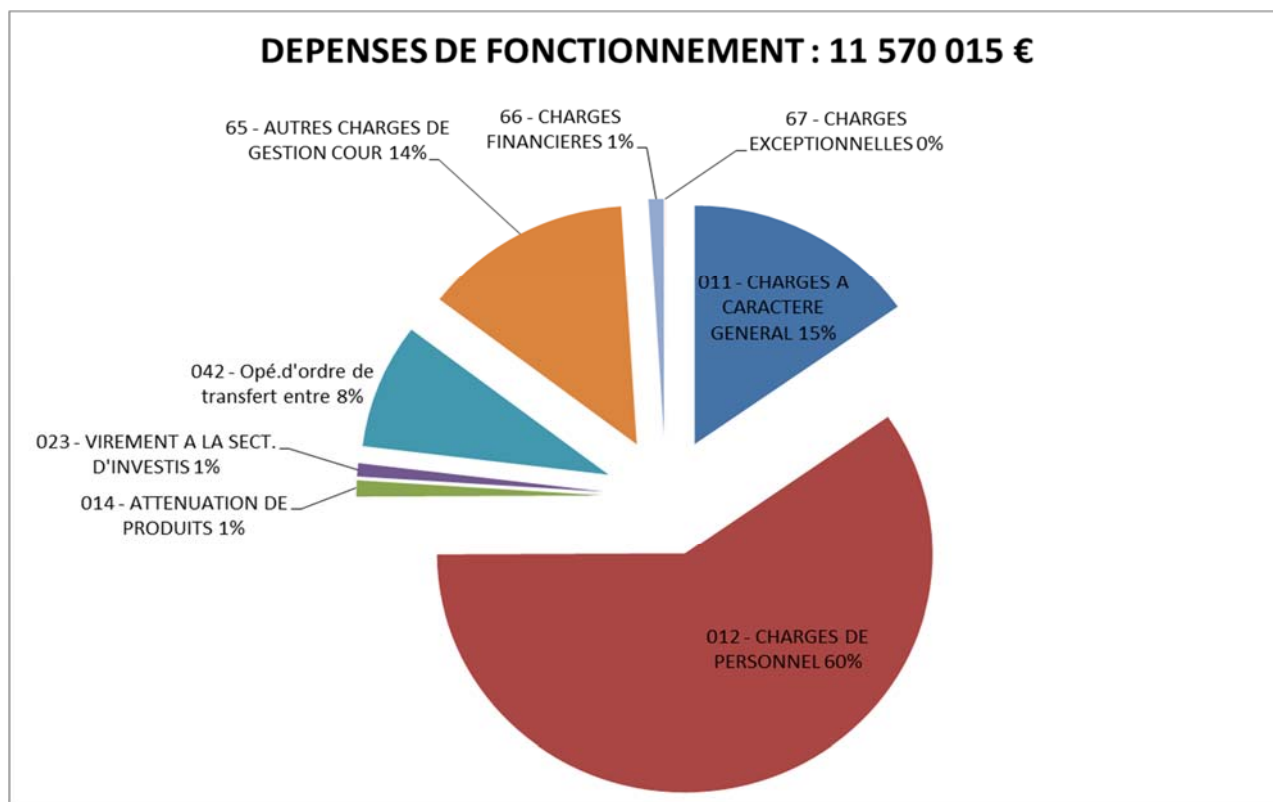
#### ***F – Autres Produits (Chapitre 77)***

Les produits exceptionnels se caractérisent par les remboursements des assurances concernant les sinistres survenus sur les bâtiments ou la voirie. En 2022, la somme de 10 000€ est prévue. Cette prévision a été diminuée de 5000€ par rapport au BP 2021, elle pourra faire l'objet d'un ajustement lors d'une prochaine étape budgétaire, si cela est nécessaire.

### **1.1.2 Les dépenses du budget primitif 2022**

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 10 490 047€ contre 10 703 299€ au BP 2021. Les dépenses d'ordre sont prévues à 1 079 968€.





### *A – Charges à caractère général (Chapitre 011)*

Ce chapitre regroupe les dépenses de fournitures, de petits consommables, d'énergie, l'entretien du patrimoine, les locations, les frais de téléphonie et d'affranchissement, les honoraires, les assurances et l'ensemble des prestations de service.

Les charges à caractère général sont budgétées pour 1 767 822€ et sont en baisse de 267 806,50€ par rapport à 2021. (2 035 628,50€ BP 2021).

Dans le contexte actuel, pour notre ville, présenté dans le cadre du Débat d'orientation 2022 du mois de novembre 2021, il a été pris en compte divers axes d'optimisation, notamment :

- une fermeture de certaines salles des fêtes et culturelles pour une période hivernale, correspondant à la période de chauffe.
- une optimisation du parc des véhicules, intégrant la vente des véhicules les plus consommateurs en frais d'entretien et de carburant mais également une meilleure gestion de l'utilisation des véhicules (par exemple, des véhicules qui seront partagés par plusieurs services). L'achat de petits véhicules électriques est prévu sur la section d'investissement, cet axe a été retenu car il permet une consommation d'énergie dite « plus propre » et le gabarit plus petit des voitures permettra une utilisation plus large par le personnel (conduite possible sans permis).
- une gestion des fluides dans l'ensemble des bâtiments communaux, culturels, sportifs et des écoles va être mise en place. En effet, les augmentations de ces charges sur l'exercice 2021 et les exercices précédents font qu'un changement des mentalités doit être réalisé. Les annonces du gouvernement sur les évolutions à venir concernant ces consommables ne font que confirmer qu'une action forte doit voir le jour sur 2022. Deux axes seront travaillés, un qui concerne la communication auprès des utilisateurs et usagers et l'autre concerne l'adaptation des consignes de température, d'éclairage en fonction des bâtiments et des usages.

## ***B – Charges de personnel (Chapitre 012)***

Avec une inscription au budget primitif 2022 de 6 900 981€, il s'agit du premier poste de dépense du budget, ce chapitre connaît une augmentation de plus 1,58 % par rapport au BP 2021. Aucune ouverture de poste n'est prévue. Les charges liées au maintien de l'ouverture du centre de vaccination en 2022 ne sont pas intégrées, car l'information n'était pas connue au moment de la construction budgétaire.

Les reclassements indiciaires de la catégorie C sont budgétisés.

Les charges de médecine prévues, pour l'exercice 2021, au forfait de 93,58€ par personne (somme due par personne en poste au 1<sup>er</sup> janvier de l'année, quel que soient son temps de travail et son statut), sont prévues, pour l'année 2022, sous la forme d'une cotisation au taux de 0,7% sur le salaire de base et la NBI. Cette modification représente globalement une charge plus importante.

## ***C – Autres charges de gestion courante (Chapitre 65)***

Ce chapitre regroupe le contingent incendie, les subventions aux associations et au CCAS, les indemnités des élus, la consommation du parc d'éclairage public, les annuités d'emprunt dues au SIEEEN pour les travaux d'éclairage public et la participation du budget principal pour l'équilibre du budget transport dit « STIC ».

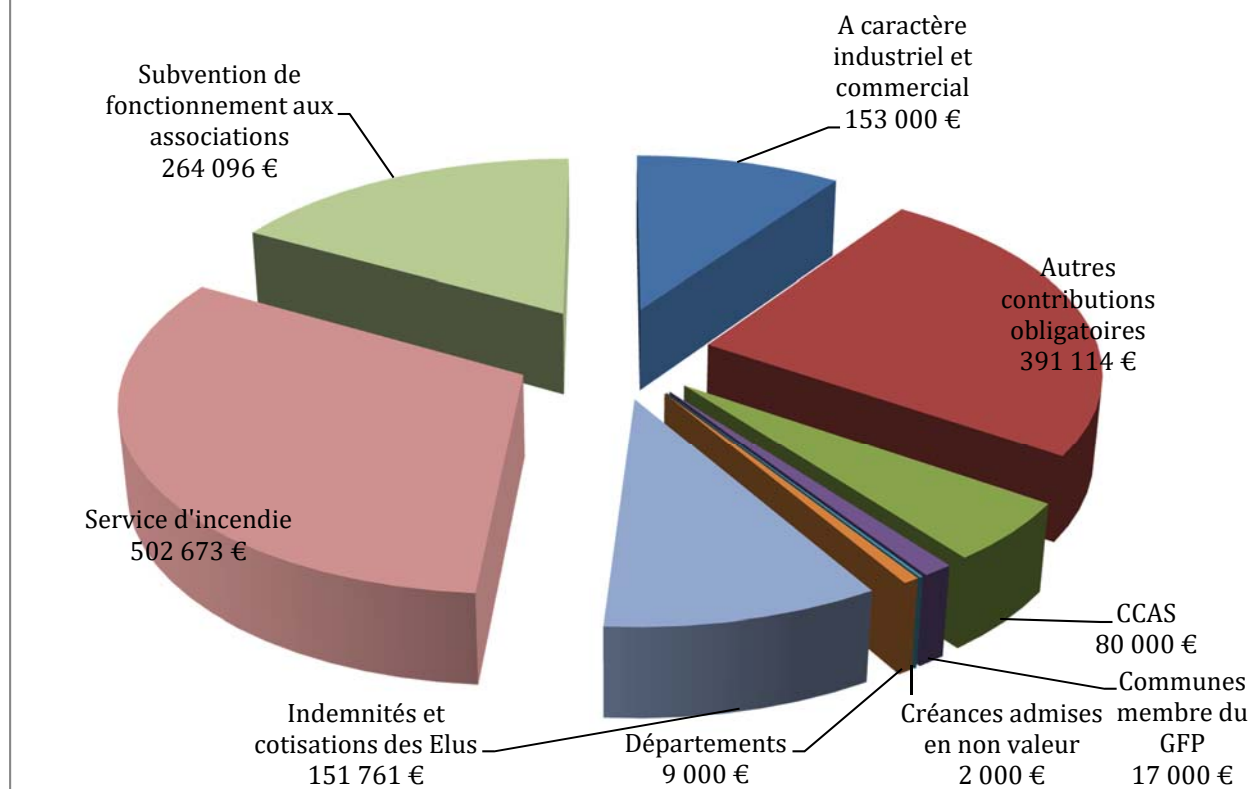
Le montant du chapitre s'élève à 1 578 744€, cela représente 15% des dépenses réelles de la section de fonctionnement, identique au BP 2021. Les dépenses sont les suivantes :

- les indemnités et cotisations des élus sont inscrites pour 151 761€ (163 398€ au BP 2021)

- subventions de fonctionnement aux associations : elles sont inscrites pour 352 196€ contre 398 227,50€ au BP 2021.

Cette diminution prend en compte la suppression d'une partie des enveloppes attribuées aux projets culturels et sportifs et aux projets de l'année, mais aussi à un travail de traitement plus équitable de toutes les associations en fonction des projets, des bilans présentés et de leur épargne. Cette démarche a été initiée courant 2021 et a pour objectif d'être en conformité avec la règlementation des financements aux associations, qui s'applique aux collectivités.

## CHARGES DE GESTION COURANTE : 1 570 644 €



### ***D – Charges financières (Chapitre 66)***

Les charges financières prévisionnelles sont inscrites à hauteur de 114 000€. Il s'agit des intérêts de la dette de l'année et des ICNE. Elles sont en diminution de 18 000€ par rapport à 2021. Les anticipations des taux d'intérêts sur 2022 ne présentent pas d'évolution flagrante par rapport au 2<sup>ème</sup> semestre 2021, à ce stade de l'élaboration budgétaire.

### ***E – Charges exceptionnelles (Chapitre 67)***

Ces charges sont inscrites pour un montant de 2 500€, inférieur de 650€ par rapport au montant du BP 2021. Elles comprennent des prévisions pour d'éventuels intérêts moratoires à hauteur de 500 € et 2 000 € pour des annulations de titres sur exercices antérieurs.

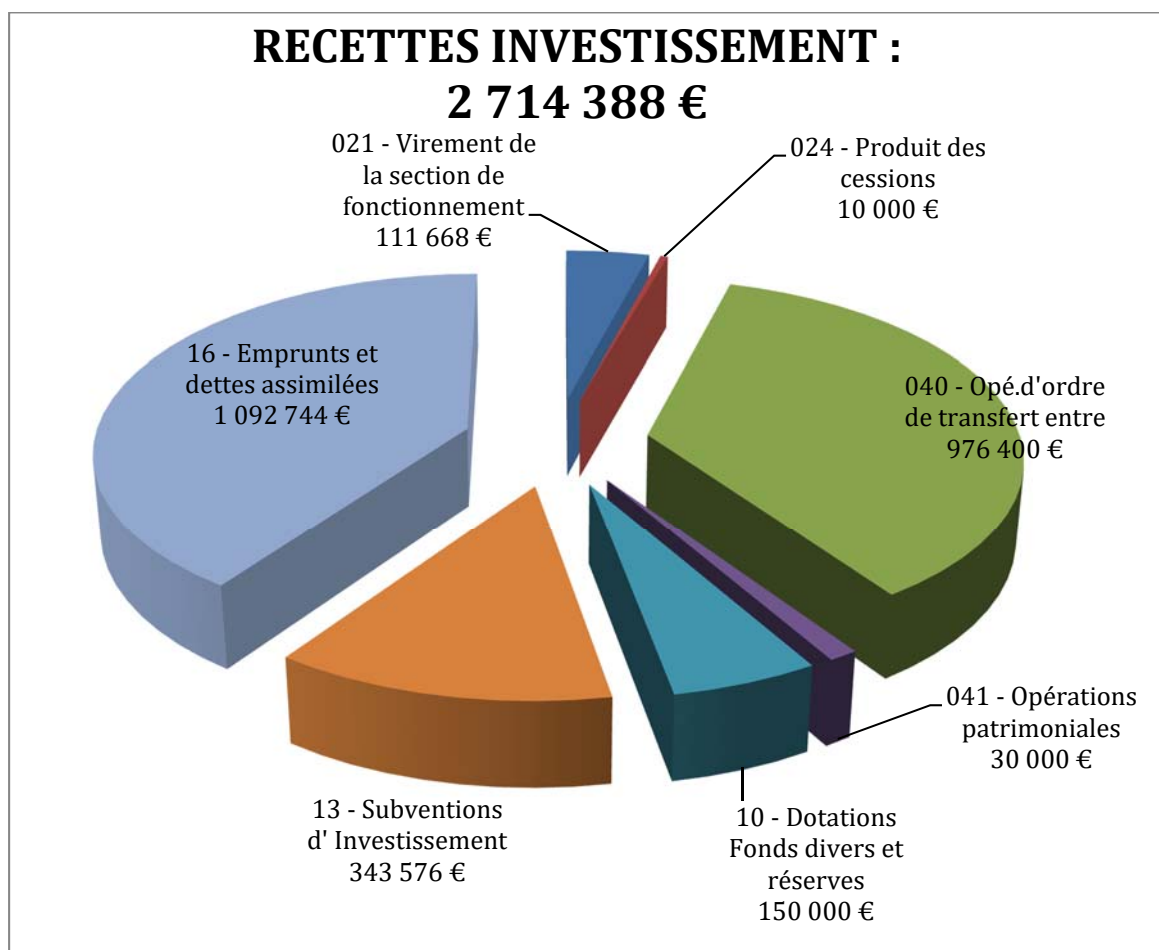
### ***F – Virement à la section d'investissement (article 023) et amortissements (Chapitre 042)***

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est provisionné à hauteur de 103 568€ (contre 85 844€ au BP 2021).

Concernant les dotations aux amortissements, autre constituante de l'autofinancement, elles s'élèvent à 976 400€ (contre 948 647€ au BP 2021).

## 1.2 Section d'Investissement

### 1.2.1 Recettes



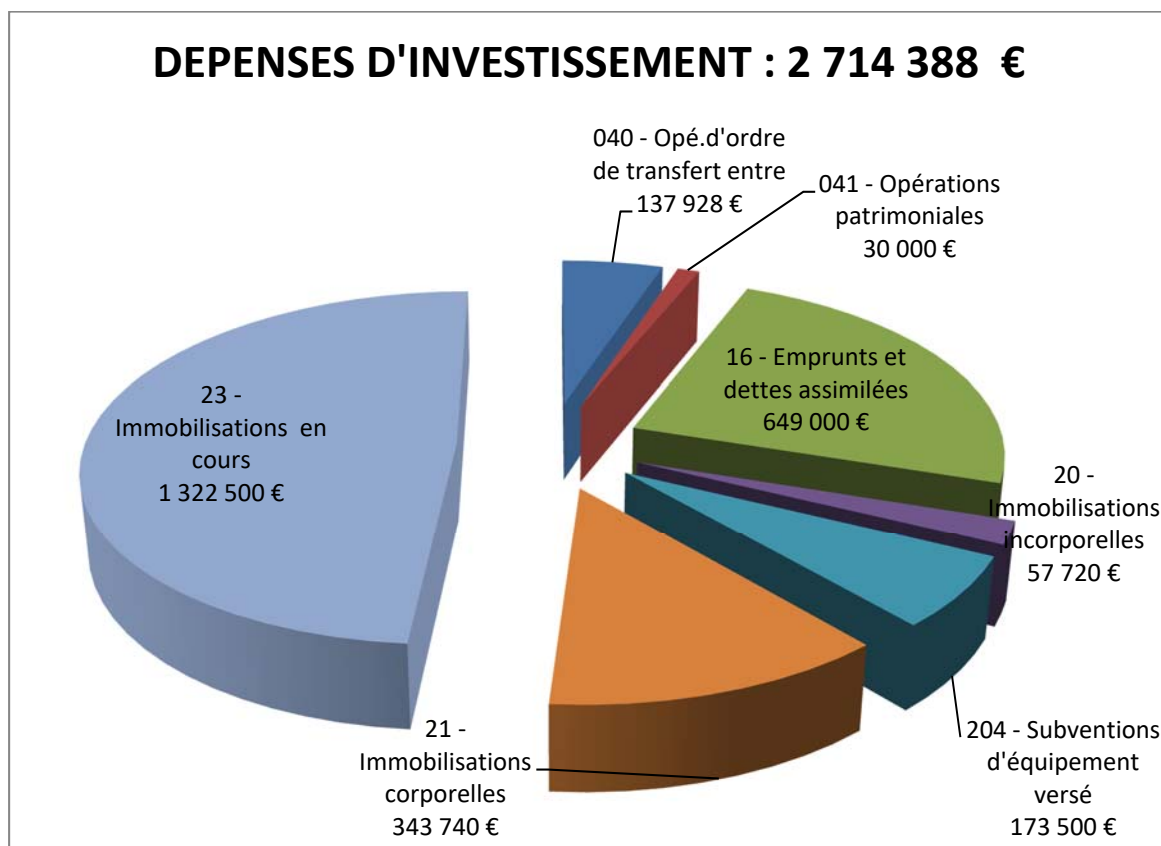
Le montant total des recettes d'investissement s'élève à **2 714 388€**. Il est constitué de :

- **les ressources propres** pour 150 000€ concernent pour cette année 2022 :
  - o la prévision de fonds de compensation de la TVA pour 70 000€.
  - o la taxe d'aménagement pour 80 000€.
- **les subventions d'investissement** sont prévues à hauteur de 343 576€. Il s'agit des prévisions d'encaissement des subventions notifiées pour les dossiers suivants :
  - o DETR pour accessibilité 2021 pour 72 525€
  - o DETR et Région pour la résidentialisation de l'avenue de la Paix pour 192 500€
  - o le remboursement du financement de la cuisine du restaurant le M pour l'année 2022 pour un montant de 4 393€.
  - o DCE 2021 pour un montant de 61 458€
  - o les amendes de police et la participation des communes pour la dématérialisation des documents d'urbanisme pour 12 700€. Concernant les amendes de police, la prévision budgétaire est basse par rapport à l'année 2021, la raison de cette baisse se trouve dans l'année de référence prise en compte pour le calcul, il s'agit de 2020 (très fortement impactée par les confinements liés au COVID 19).
- **l'emprunt d'équilibre** est inscrit pour un montant prévisionnel de 1 100 844€ (contre 2 337 432€ au BP 2021). Il sera mobilisé au plus juste en fonction des besoins et des résultats du compte administratif 2021, qui seront repris au budget supplémentaire 2022.

- **le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement** pour 103 568€ (contre 85 844€ au BP 2021).
- **les dotations aux amortissements** s'élèvent à 976 400€ (contre 948 647€ au BP 2021).
- **les écritures d'ordre budgétaire**, quant à elles sont inscrites pour la somme de 30 000€. Elles se composent des avances sur marchés pour 20 000€ et des intégrations des frais d'études et d'annonces pour 10 000€.
- **les produits des cessions d'immobilisations** pour la somme de 10 000€. Cette prévision pourra être revue dans le cadre d'une prochaine étape budgétaire. Pour atteindre une gestion active du patrimoine de la collectivité, il est envisagé de réaliser un audit énergétique des bâtiments. L'objectif est la vente des biens les plus coûteux et les moins exploités.

### 1.2.2 Dépenses

Les dépenses sont prévues à hauteur de 2 714 388€.



Les crédits inscrits au BP 2022 sont fléchés sur les opérations suivantes :

- Habitat – Contrat Ville (participation habitat dans le cadre de la rénovation urbaine et la résidentialisation de l'avenue de la Paix) ..... 426 000€

Une modification a été réalisée sur ce programme depuis le Débat d'orientation budgétaire. Il reste 2 années de financement sur cette opération. Au vue de l'avancement de Nièvre Habitat sur ses opérations de rénovation urbaine, il a été réalisé une négociation de lissage des 2 années restantes en 3 années.

|                                                                              |          |
|------------------------------------------------------------------------------|----------|
| - Aménagement du Quartier Ouest – études .....                               | 20 000€  |
| - Voie verte .....                                                           | 250 000€ |
| - Maison de santé - études .....                                             | 40 000€  |
| - Fonds de concours éclairage public.....                                    | 150 000€ |
| - Travaux de voirie suite diagnostic.....                                    | 50 000€  |
| - Travaux des bâtiments communaux.....                                       | 257 000€ |
| - Travaux dans les écoles .....                                              | 200 000€ |
| - Travaux au cinéma .....                                                    | 70 000€  |
| - Travaux d'accessibilité complément à l'inscription 2021.....               | 60 000€  |
| <br>                                                                         |          |
| - Moyens généraux .....                                                      | 374 460€ |
| ▪ <i>Transition écologique</i> .....                                         | 5 500€   |
| ▪ <i>Cœur de Ville</i> .....                                                 | 34 000€  |
| ▪ <i>Musée</i> .....                                                         | 3 500€   |
| ▪ <i>Archives pour les restaurations de registres</i> .....                  | 3 000€   |
| ▪ <i>Informatique et vidéo surveillance/protection</i> .....                 | 96 670€  |
| ▪ <i>Marchés publics pour les annonces</i> .....                             | 8 400€   |
| ▪ <i>Police municipale</i> .....                                             | 900€     |
| ▪ <i>Scolaire et restauration scolaire</i> .....                             | 11 502€  |
| ▪ <i>Sports</i> .....                                                        | 2 058€   |
| ▪ <i>Sécurité</i> .....                                                      | 38 750€  |
| ▪ <i>Mise en œuvre d'un inventaire physique</i> .....                        | 25 000€  |
| ▪ <i>Subventions fonds façade et<br/>d'équipement aux associations</i> ..... | 18 000€  |
| ▪ <i>Services techniques pour matériels et<br/>aménagement</i> .....         | 127 180€ |

Le programme concernant l'OPAH a été supprimé des Autorisations de programmes à compter de 2022. En effet, ce programme qui a une dimension intercommunale doit faire l'objet d'un arbitrage sur la forme et sa portée sur le territoire.

## 2. Les Budgets Annexes

Pour rappel, les services de l'eau et de l'assainissement ont une gestion par délégation de service public (DSP) en mode affermage avec récupération de la TVA directement par le fermier pour les travaux d'investissement. Les budgets font ressortir des écritures de TVA en opérations réelles et d'ordres.

Pour le budget transport appelé STIC, il est assujéti à la TVA, la présentation de ce dernier est réalisée HT.

### 2.1 Budget Eau

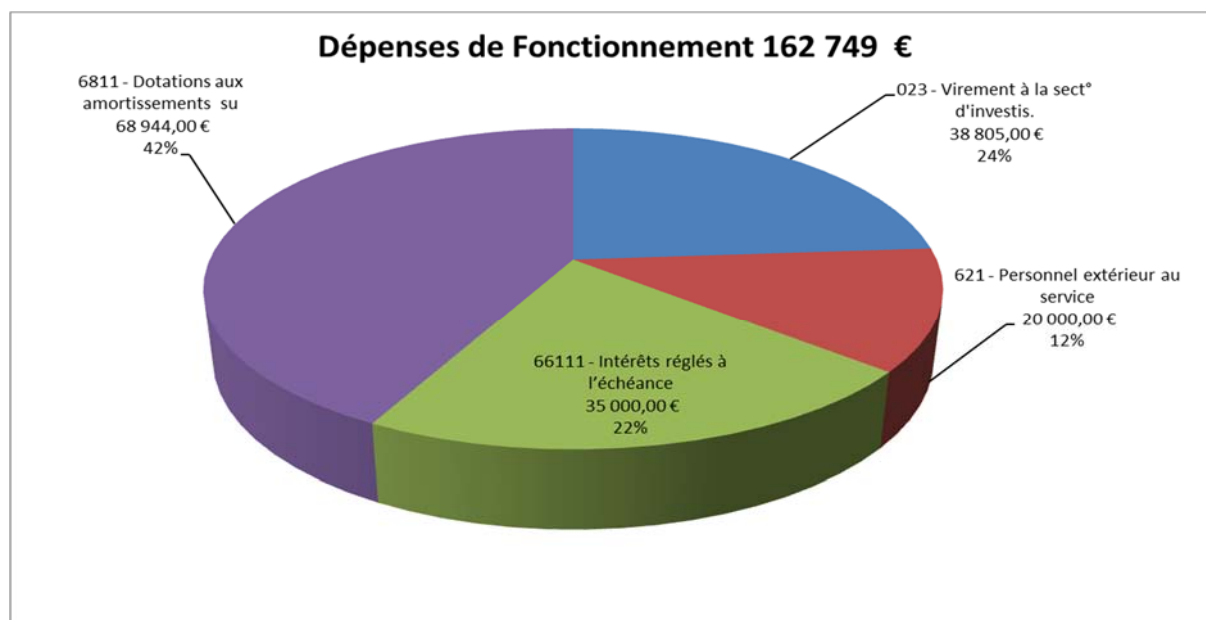
Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 162 749€ pour la section de fonctionnement et à la somme de 104 499€ pour la section d'investissement.

#### 2.1.1 Section de fonctionnement

##### *A – Produits*

Les recettes proviennent principalement du reversement de la surtaxe par le délégataire. Elles sont inscrites pour un montant de 162 000€ au BP 2022 et de valeur constante par rapport au BP 2021.

##### *B - Charges*



Les dépenses de fonctionnement sont inscrites à hauteur de 162 000€. La répartition est la suivante :

- les charges à caractère général pour un montant de 5 250€, contre 12 260€ au BP 2021. Il s'agit de l'accompagnement pour la délégation de service public (DSP) et des frais de redevance.

- les charges de personnel d'un montant de 20 000€, refacturation du budget général au service de l'eau pour la gestion du service.

Les dotations aux amortissements pour 68 944€ qui sont en petite évolution par rapport au BP 2021 de 1 553€. Il s'agit de la mise à jour des dotations en fonction des biens acquis ou mis en service.

- les charges financières sont prévues à hauteur de 33 500€. Cette dépense correspond aux intérêts du remboursement de la dette.

La section de fonctionnement dégage un virement à la section d'investissement de 35 055€.

### **2.1.2 Section d'Investissement**

La section d'investissement est stable par rapport au BP 2021. Elle s'équilibre en dépense et en recette à 104 499€.

Les dépenses réelles d'investissement regroupent le remboursement du capital de la dette d'un montant de 102 000€ (contre 106 367€ en 2021) et une petite inscription pour des travaux d'extension de réseaux liés à l'urbanisation d'un montant de 1 500€.

Les dépenses d'ordre d'investissement d'un montant total de 999€, on y retrouve les dotations aux amortissements et les écritures de récupération de TVA.

## **Budget Assainissement**

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 563 656€ pour la section de fonctionnement et à la somme de 1 935 156€ pour la section d'investissement.

### **2.1.3 Section de fonctionnement**

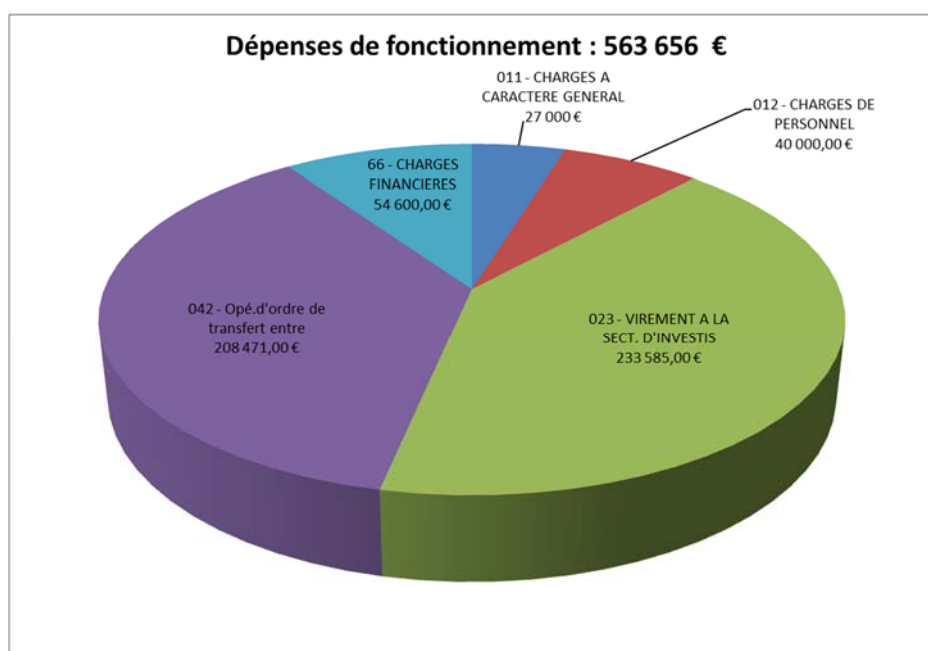
#### **2.2.1**

#### ***A – Produits***

Ces produits trouvent leur équilibre par les recettes provenant de la redevance d'assainissement pour un montant de 510 000€ et les amortissements des subventions d'investissement pour la somme de 53 656€.



## B - Charges



Les dépenses de fonctionnement sont inscrites à hauteur de 563 656€. La répartition est la suivante :

- les charges à caractère général pour un montant de 27 000€ décroissent de 67% comparé au BP 2021. Il s'agit de l'accompagnement pour la délégation de service public (DSP) comme sur le budget de l'eau, des frais d'entretien et de publicité.
- les charges de personnel d'un montant de 40 000€, refacturation du budget général au service de l'assainissement comme de l'eau, vu plus haut.
- les dotations aux amortissements qui sont stables par rapport au BP 2021 soit 208 471€.
- les charges financières sont prévues à hauteur de 54 600€, elles seront consommées pour le remboursement des intérêts des emprunts.

La section de fonctionnement dégage un virement à la section d'investissement de 233 585€.

## **2.1.4 – Section d’Investissement**

### ***A – Produits :***

La prévision d’encaissement des subventions d’investissement notifiées est estimée pour un montant de 259 350€.

Un emprunt d’équilibre est inscrit d’une valeur de 738 250€. Celui-ci sera ajusté selon la reprise des résultats du compte administratif 2021, au budget supplémentaire 2022.

### ***B – Charges :***

Les dépenses d’investissement d’un montant de 1 935 156€ sont réparties comme suit :

- 1 482 000€ est prévu pour les travaux de réseaux d’assainissement dans les écarts de Cours et Villechaud pour la tranche 2 Cours Sud (secteur Villeprevoir).
- 151 000€ de remboursement du capital de la dette (contre 147 000€ en 2021).
- 302 156€ d’opérations d’ordre d’investissement qui regroupent les amortissements des subventions d’investissement pour 53 656€ et les écritures de remboursement de TVA d’un montant de 248 500€.

## **2.2 Budget STIC (Service du transport Intra-cosnois)**

Ce budget s’équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 165 144€ pour la section de fonctionnement et à la somme de 165 144€ pour la section d’investissement.

### **2.2.1 Section de fonctionnement**

#### ***A – Produits***

Les produits s’équilibrent par les ventes de tickets des bus, pour une recette prévisionnelle de 13 000€ et la participation du budget principal pour l’équilibre du budget, d’un montant de 152 744€. Cette subvention se trouve augmentée de 24% par rapport au BP 2021.

#### ***B - Charges***

Les 165 744€ de dépenses de fonctionnement sont réparties de la façon suivante :

- 25 985€ concernant les charges à caractère général. Ces charges ont subi un accroissement de 35% dû à l’augmentation du carburant et des frais d’entretien des bus.
- 124 154€ correspondant aux charges de personnel. Ce poste en hausse de 23% se justifie par le recrutement de personnel contractuel pour le remplacement des agents qui sont partis à la retraite.
- les dotations aux amortissements sont stables par rapport au BP 2021, soit 208 471€.

### **2.2.2 Section d’Investissement**

La section d’investissement s’équilibre à 15 599€ en dépenses et en recettes.

Pour les recettes, il s’agit des dotations aux amortissements. Quant à la partie dépense, il est prévu des travaux de rénovation des bus.